

14 AVRIL 2020

La séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC de Joliette de Nouvelle-France en configuration téléprésentielle le mardi 14 avril 2020.

La séance tenue virtuellement au centre communautaire n'a pas pu avoir lieu à cause des restrictions imposées par le gouvernement du Québec dans ses Ordonnances.

Monsieur Jean Barbeau, directeur général et secrétaire administratif, est aussi présent et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Monsieur Jean Barbeau, secrétaire, informe l'assemblée que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Monsieur Raymond L'Écuyer, du parti no 1
- Monsieur Alain L'Écuyer, du parti no 2 Absent
- Madame Marie-Eve Bouché, du parti no 3
- Monsieur Alexandre Giroux, du parti no 4 Absent
- Monsieur Marc Larocque, du parti no 5
- Monsieur François Lefebvre, du parti no 6.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Resolution 2020-01-000 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Marie-Eve Bouché et adopté unaniment par les conseillers présents de l'Assemblée municipale de voter et adopter l'ordre du jour tel que porté aux membres et présenté ci-dessous.

en ACCORDÉE :04

19:28:28:28

ORDRE DU JOUR

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1 Adoption du procès verbal du 10 mars 2020
- 3.2 L'avisement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis pour la réfection de chaussée de deux tronçons - le tronçon Saint-Charles sur 1,5 km et une section de 200 m sur le rang des collines
- 3.3 L'avisement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis pour la réfection de chaussée de deux tronçons - le tronçon de 200 m sur 900 m et un tronçon sur le Boulevard 100 sur 500 m
- 3.4 Appel d'une application d'adverse à la population en cas de besoin
- 3.5 Report des dates de paiement des taxes municipales initialement prévues en 2020, juillet et septembre 2020.

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Adoption des comptes à payer